

CROSS DE MARSEILLE
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE CROSS-COUNTRY
DIMANCHE 8 décembre 2024
Campagne Pastré Marseille

REGLEMENT DE COMPETITION

DIRECTION DE COMPETITION : Comité 13 FFA et le Club de Massillia Marathon

Le règlement ne concerne que les Championnats Départementaux de Cross-Country. Il concerne les catégories de **POUSSINS** à **MASTERS** masculins et féminins.

Ne peuvent participer, uniquement les détenteurs d'une licence « **COMPETITION** ».

Pour les licenciés « **COMPETITION** » des catégories « **BENJAMINS** » à « **MASTERS** » la participation des athlètes donne lieu à une qualification pour les $\frac{1}{4}$ de Finale de Cross qui se dérouleront le Dimanche 26 Janvier 2025 à **OLLIERES (83)**.

PROGRAMME

9H00	Cadettes et Juniors F	3 660 m
9H30	CADET	3 660 m
9H55	Minimes Garçons	3 150 m
10H00	EAF EAM mixtes Animation cross relais	
10h20	Minimes Filles	2 960 m
10H45	Cross Court Femmes (ESF/SEF/MAF)	4 365 m
11H15	Cross Court Hommes (ESM/SEM/MAM)	4 365 m
11H45	Benjamines	2 090 m
12h00	Benjamins	2 090 m
12h15	Poussines	970 m
12H25	Poussins	970 m
14H00	Cross Long F (ESF/SEF/MA)	5 825 m
14H40	Cross Long Masculins (ESP/SEM/MAM)	8 365 m
14H40	Juniors Masculin	6 375 m
15H15	Demi-Finale du Championnat de France Cross Relais Adulte	8 365 m
16H00	Demi-Finale du Championnat de France Cross Relais Mi-CA-JU	8 365 m

COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DES BOUCHES DU RHÔNE

Z.A. du Pré de l'AUBE – Lot 15 - 13240 SEPTEMES LES VALLONS

☎09.83.01.26.83 ✉cda13ffa@outlook.fr Site : <http://www.comite13athletisme.athle.org>

SIRET : 377 963 061 000 66

ENGAGEMENTS

Les engagements se feront sur le site « INTRANET » du Comité 13 FFA pour les catégories PO à Master.

Ouverture du site : **Jeudi 21 novembre 2024**

Fermeture du site : **Dimanche 01 décembre à 23h59**

Pour les EA, feuille d'équipe à transmettre avant le mardi 03 décembre 2024 23h59 (que vous trouverez en annexe) sur le mail cda13ffa@outlook.fr

Attention

Seuls les engagements effectués sur « INTRANET » seront pris en considération. Pour toutes les catégories, aucune inscription ne sera prise en compte le jour des départementaux. Un contrôle des dossards ayant été effectué en amont, sauf erreur du Comité, aucune modification ne sera acceptée.

- **Si trop d'athlètes absents d'un même club, le Comité pourra envisager une pénalité financière de 2 euros par dossard correspondant au coût du dossard et à la masse de travail inutile.**

DEROULEMENT DES EPREUVES

CROSS COURT – CROSS LONGS – MASTERS

L'engagement des athlètes masculins et féminins de la catégorie « ESPOIRS » à « MASTERS » se fera de façon classique.

Les athlètes courent sur l'épreuve qu'ils choisissent. Toutefois le règlement national stipule qu'il est interdit à un athlète de participer à 2 courses. Si tel est le cas, aucune des deux performances ne sera prise en considération.

Interdiction de participer aux Départementaux et aux régionaux de Relais.

CLASSEMENT PAR EQUIPE

- Les clubs n'ont pas à effectuer de dépôt d'équipe. Le classement est établi sur les 4 premiers rentrants
- Les classements tiendront compte de la règle d'un muté ou d'un étranger par équipe.
- En cas d'égalité de points, c'est le classement du 4^{ème} rentrant qui départagera 2 équipes.
- Un club peut avoir plusieurs équipes classées mais une seule ne pourra être représentée sur le podium. Cela est valable pour toutes les catégories.
- **CROSS LONG FEMININ** : Les équipes peuvent être composée des catégories « ESPOIRS à « MASTERS »

PODIUMS

Masters :	3 Premiers Individuels	+	Première Equipe
Poussines :	3 Premières Individuelles	+	3 Premières Equipes
Poussins :	3 Premiers Individuels	+	3 Premières Equipes
Benjamines :	3 Premières Individuelles	+	3 Premières Equipes
Benjamins :	3 Premiers Individuels	+	3 Premières Equipes
Minimes Filles :	3 Premières Individuelles	+	3 Premières Equipes
Minimes Garçons	3 Premiers Individuels	+	3 Premières Equipes
Cadettes :	3 Premières Individuelles	+	Première Equipe
Cross Court Féminins :	3 Premières Individuelles		
Juniors Féminines :	3 Premières Individuelles	+	Première Equipe
Cross Court Masculins :	3 Premiers Individuels		
Cadets :	3 Premiers Individuels	+	Première Equipe
Cross Long Féminins :	3 Premières Individuelles	+	Première Equipe
Juniors Masculins :	3 Premiers Individuels	+	Première Equipe
Cross Long Masculins :	3 Premiers Masculins	+	Première Equipe

En partenariat avec Massilia Marathon :

- Trophée Emile BARDY au Scratch : 1^{er} Juniors (Fille et Garçon)
- Challenge du Nombre Adrien FLAYOL : 1^{er} Club : (PO – BE –MI)

COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DES BOUCHES DU RHÔNE

Z.A. du Pré de l'AUBE – Lot 15 - 13240 SEPTEMES LES VALLONS

☎09.83.01.26.83 ✉cda13ffa@outlook.fr Site : <http://www.comite13athletisme.athle.org>

SIRET : 377 963 061 000 66

TENUE

- Les athlètes doivent impérativement porter le maillot du club.

DOSSARDS

- Le Comité distribuera à chaque club une enveloppe pour l'ensemble du club.
Il y aura une liste des engagés et des dossards, ainsi que **des dossards vierges avec la catégorie à porter dans le dos.**
- Il sera de la responsabilité du club d'effectuer la distribution à ses athlètes en conformité avec le listing joint. Toute erreur relevée à l'arrivée d'une course, entraînera la disqualification de l'athlète.
- Dans la mesure du possible, et aux fins d'utilisations par le Comité sur d'autres compétitions, il est demandé à chaque club de rendre les dossards des athlètes absents.

LITIGES ET RECLAMATIONS

- Tous les cas de litige ou de contestation, seront jugés par le Juge Arbitre « RUNNING » de la compétition, seul habilité à le faire.
- Pour rappel : Toute réclamation doit se faire dans les 30' qui suivent l'affichage des résultats.
- Pour être valable, toute réclamation doit être déposée par le responsable du Club.

CROSS ANIMATION EVEIL ATHLETIQUE

Ce cross est réservé uniquement à la catégorie « EVEIL ATHLETIQUE » Garçons et Filles, Licenciés FFA et, se déroulera à partir de 10h sur le site du cross.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

REGLE 1 – Tout club participant à l'animation s'engage à fournir un adulte pour le déroulement du cross relai à 09h00. Il faudra communiquer le nom et le numéro de téléphone.

Si le club souhaite engager des équipes, vous devrez adresser au Comité un mail **avant le mardi 03 décembre** sur la messagerie : cda13ffa@outlook.fr accompagné de la fiche d'inscription complète, ainsi que le nom du responsable d'équipe et ses coordonnées. Pas de limitation dans le nombre d'équipes cette année.

REGLE 2 – Les équipes sont constituées de 6 athlètes (mixte) avec maillot du club obligatoire.

REGLE 3 – Un seul éducateur par club pourra se présenter au Secrétariat « Eveil Athlétique » au plus tard à **09h00** pour confirmer la ou les équipes avec la feuille d'équipe comprenant le NOM – PRENOMS – N° LICENCE (**obligatoire**).

En retour, celui-ci se verra remettre une fiche indiquant dans quelle course il est et le n° SAS (Maison). EXEMPLE : COURSE N° et N° SAS : COURSE 1 / N° SAS 1 (Maison)

REGLE 4 – Le déroulement de l'animation cross se fera de la manière suivante : Chaque équipe sera constituée de max 6 athlètes. Ils constitueront deux groupes de 2 à 3 athlètes max : un groupe nommé 1, un groupe nommé 2

Tous les groupes devront s'installer dans leur « SAS » avant le début de la rotation.
Une fois le départ lancé, les groupes 1 partent « ENSEMBLE » sur 2 boucles pendant que les groupes 2 resteront dans le « SAS » de départ.
A la fin de la deuxième boucle, les groupes 1 reviennent dans leurs « SAS » respectifs.
C'est à partir de cet instant que les groupes 2 effectuent leurs deux tours ENSEMBLES.
Une fois l'arrivée des groupes 2 dans le SAS, toute l'équipe devra rejoindre l'arrivée afin de recevoir une médaille.

REGLE 5 – Il est important que les membres d'un même groupe courent « ENSEMBLE » sur les 2 boucles.

REGLE 6 – Il n'y a pas de classement final puisque tous les jeunes athlètes auront été récompensés par une médaille : Seront mis en valeur la participation et le côté ludique de l'animation.

COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DES BOUCHES DU RHÔNE

Z.A. du Pré de l'AUBE – Lot 15 - 13240 SEPTEMES LES VALLONS

☎09.83.01.26.83 ✉cda13ffa@outlook.fr Site : <http://www.comite13athletisme.athle.org>

SIRET : 377 963 061 000 66

RENCONTRE INTER COMITES « MINIMES » DE CROSS COUNTRY

Dimanche 9 février 2025 à OPIO (06)

Elle concerne uniquement la Catégorie « MINIMES » Garçons et Filles

Cette rencontre regroupe les 6 Départements de la Région « SUD » PACA + La Corse. La Sélection du Comité des Bouches du Rhône d'Athlétisme se composera de 15 Garçons et 15 Filles en fonction des résultats obtenus.

- 24 athlètes (12 Garçons + 12 Filles) seront retenus lors des championnats départementaux.
- 6 athlètes (3 Garçons + 3 filles) seront retenus lors des ¼ de Finale de Cross-Country pour les athlètes n'ayant pu participer aux Départementaux pour cause de maladie ou blessure, le 26 janvier 2024 à OLLIERES (83)

Les informations concernant cette rencontre inter comités vous seront communiquées avec la liste des athlètes « MINIMES » Garçons et Filles retenus.

ENVIRONNEMENT – MESURES SANITAIRES

Il est demandé aux clubs d'être particulièrement vigilant sur le respect du site de la compétition ainsi qu'aux diverses mesures sanitaires qui pourraient être imposées par le législateur. Le Comité 13 se réserve le droit de sanctionner tous les comportements irrespectueux constatés.

Parkings

- Pour le public et les clubs, le stationnement se fera à l'extérieur (Plusieurs parkings autour du parc)

La CSO et la CDR

Le Président du Comité 13 FFA

COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DES BOUCHES DU RHÔNE

Z.A. du Pré de l'AUBE – Lot 15 - 13240 SEPTEMES LES VALLONS

☎09.83.01.26.83 ✉cda13ffa@outlook.fr Site : <http://www.comite13athletisme.athle.org>

SIRET : 377 963 061 000 66